

Projet Version 1



État de Savoie

Le Groupement d'Intérêt Economiques pour l'Emploi

Toutes les dispositions du code du travail sont applicables aux dirigeants et/ou employeurs des entreprises de droit privé ou d'état quel que soit leur statut juridique, ainsi qu'à leurs salariés privés ou salariés d'état.

Le Groupement d'Intérêt Economique pour l'emploi (GIEE) est un service d'état, on en trouve au moins 1 par province. **(Quel répartition par secteur/par nombre d'habitant)**

Toute offre ou demande d'emploi faites dans un des GIEE et immédiatement transmis à l'ensemble du réseau de l'état de Savoie.

Dans le cadre du code du travail et selon son interlocuteur, le GIEE a pour obligation d'enregistrer, d'informer, de conseiller, de contrôler et de sanctionner celui ci.

Il peut confier par convention, certaine de ses missions à des structures ou associations dûment habilités et veillera au respect de celle-ci.

- Il est le coordinateur en matière d'emploi entre l'entreprise, le salarié et le demandeur d'emploi.
- Il est le lieu (Un "Espace ressources humaines") ressource en matière d'emploi pour les candidats à l'embauche et les employeurs souhaitant recruter des salariés.
- Il veille au respect du code du travail et a son application ainsi qu'au paiement des indemnités de chômage et au paiement de certain salaire.
- Il a pour mission de tenir à jour, le fichier d'état des emplois disponibles, le fichier d'état des demandeurs d'emploi, et le fichier d'état des entreprises.
- Il enregistre les formalités sociales (DUE) et effectue tous les services qui lui sont confiés conformément au code du travail.

C'est le lieu qui concerne particulièrement l'état, **les collectivités des provinces** (territoriales) et autres acteurs de l'emploi : elle fait le point sur la politique de partenariat engagée pour lutter contre le chômage et favoriser la compétitivité des entreprises.

Comment gérer le harcèlement moral et harcèlement sexuel et quel sont les sanctions ?

1) Les missions du GIEE envers les entreprises: (suppression de toute les chambres consulaires)

Il a pour mission de tenir le fichier d'état des entreprises à jour, quelque soit leurs statuts juridiques de droit privé ou d'état.

Pour cela, il effectue toutes les taches nécessaires au suivi de la vie des entreprises:

- Il renseigner et conseiller les dirigeants et/ou employeurs sur le plan administratif et juridique de leur entreprise et aussi sur le plan social par rapport au code du travail et son application, ainsi que sur leurs devoirs et leurs droits.
- Il enregistre et modifie le statut des entreprises et/ou par secteur activité.
- Il contrôle les entreprises sur le plan administratif, social et juridique, ainsi que sur le respect du code du travail.
- Il résilier du fichier d'état les entreprises qui cessent leur activité quel quant soit la raison.
- Il est une aide renforcée aux entreprises en leur proposant une gamme complète de services d'ordres sociaux et/ou administratif (salaire, DUE, contrat) aux dirigeants et/ou employeurs.
- Il est une aide aux entreprises en les accompagnent dans leurs recrutements: analyse des besoins, sélection des candidats (si mission).

Information sur les mesures d'aide à l'embauche y rn a-t-il ?
Assure le recouvrement de cotisations sociales.

2) Les missions du GIEE envers les salariés et les demandeurs d'emploi

- Il a pour mission de tenir à jour et à disposition des demandeurs d'emploi, le fichier des offres d'emploi (lieu, salaire, durée, etc.), qui lui sont signalées par les entreprises.
- Il est également pour les personnes en activité qui souhaitent évoluer dans leur projet professionnel, ou les salariés en situation précaire qui recherchent un emploi durable.

Pour les salariés

Il a pour mission de renseigner les salariés sur le code du travail et son application, ainsi que sur leurs devoirs et leurs droits. Il pourra aussi leur proposer des stages et des formations.

Pour les demandeurs d'emploi

Il regroupe tous les services liés aux demandeurs d'emploi :

- L'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi,
- Le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés,
- L'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement,
- La prospection du marché du travail en allant au-devant des entreprises,
Personnaliser l'offre

Le demandeur d'emploi peut disposer d'un conseiller personnel pour l'accompagner dans ses démarches, d'une information et d'une orientation adaptée, d'actions de formation, de mesures d'aide à l'embauche et d'aides à la mobilité et à la reprise d'emploi.

Offrir un guichet unique

Le demandeur d'emploi pourra effectuer ses démarches d'inscription le même jour et au même endroit : calcul des droits à indemnisation et élaboration du projet professionnel.

En contre parti du versement des indemnités de chômage, et selon le code du travail, le GIEE demande à celui-ci d'effectuer des heures d'intérêt général, des stages et/ou des formations.

3) Les missions du GIE envers les frontaliers

Le GIE à pour mission d'enregistrer et accompagner tous les frontaliers dans la recherche d'emploi sur le territoire d'état de Savoie, de les renseigner sur le code du travail et son application, de les informer sur leurs devoirs et leurs droits.

4) Les stages et les formations en entreprise

Le GIEE a pour mission d'enregistrer, suivre, donner avis et contrôler tous types de stages et de formations sur le fichier d'état.

Les stages

Stage de découverte (-7 jours), stage en entreprise (+7 jours),

Les formations

Formation qualifiante, formation diplômante, formation scolaire et universitaire, formation continue, alternance, apprentissage.

Toute entreprise qui souhaite prendre des jeunes en stage ou en formation de moins de 25 ans doit en informer le GIEE (durée, salaire, etc.).

Les formations qualifiantes et/ou diplômantes à l'intérieur de l'entreprise ne sont soumis à aucune contrainte, sauf code du travail, cependant il n'est pas possible de licencier ce salarié s'il n'obtient pas son examen

5) La mission de contrôles et de répressions du GIEE

- IL a pour mission de contrôler les entreprises en vérifiant les déclarations fournis, le respect du code du travail, et la situation des salariés (par rapport a l'entré sur le territoire des Savoie).

- Il a pour mission de contrôler les demandeurs d'emploi en veillant au respect des heures d'intérêts générales, des stages en entreprise, ou des formations.

- En cas de non respect, le GIEE pourra supprimer partiellement ou en totalité cette indemnité.

- En cas de refus, le GIEE supprimera en totalité cette indemnité.

- Il a pour mission de vérifier les règles de travail des frontaliers et la régularité de l'entrée sur le territoire de l'état de Savoie.
- Il a également pour mission d'autoriser ou pas les licenciements quel qu'il soit pour éviter tous abus.
- Il a également à pour mission de contrôler les Stages et les formations en entreprise.

Sujet non traité

Aller vers l'emploi

Actualités Rechercher un emploi Rechercher une entreprise Jobs saisonniers Concours Au Centre de l'Emploi
Rencontrer un conseiller Sites utiles recherche d'emploi Aides à l'emploi Création d'entreprise

S'orienter dans ses études Mon profil Portes ouvertes des établissements Forums de l'orientation Rencontrer
un conseiller Assure ta rentrée Assure ton année S'orienter sans préjugé Actualités S'orienter dans sa vie

professionnelle Evoluer ou changer de métier Comment créer son entreprise ? Foire aux questions (FAQ)

Poser vos questions par mail Les réseaux d'orientation professionnelle Les métiers Rechercher un métier

Actualités métiers 20 fiches pour découvrir votre futur métier Métiers de la santé et du social Observatoire des

métiers (ORFE) Olympiades des Métiers Les métiers qui recrutent Diplômes et certifications Rechercher un

diplôme Actualités A savoir sur la base diplômes Rechercher un lieu d'information

Evoluer

Le bilan de compétences Validation des acquis et de l'expérience Parcours d'une VAE Le point sur la validation

des acquis Actualités VAE Développer ses compétences Contrat de transition professionnelle : accompagner les

mutations économiques Lire Ecrire et compter S'orienter dans sa vie professionnelle Diplômes certifications